

# **ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **FOURNITURES DE TITRES DE TRANSPORT**

**Le présent règlement de consultation comporte 7 Feuilles,  
Numérotés de 1 à 7 celui-ci compris.**

# SOMMAIRE

<i>Article 1- Objet de la consultation</i>	3
<i>Article 2- Composition du marché</i>	3
<i>Article 3- Nature de la consultation</i>	3
<i>Article 4- Durée du marché</i>	3
<i>Article 5- Conditions de présentation des plis</i>	3
5.1 – Modalités de transmission des propositions	3
5.2– Date limite de réception	4
5.3– Délai de validité des propositions	4
5.4- Contenu des enveloppes	4
5.5– Pour le titulaire	5
<i>Article 6. Déroulement de la consultation-sélection</i>	6
6.1- Sélection du titulaire	6
6.2- Critères de sélection des titulaires	6
<i>Article 7. Groupement, Sous-traitance</i>	6
<i>Article 8. Renseignements complémentaires</i>	7

## **Article 1- Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet le choix d'une agence de voyages pour la réservation et fournitures de billets de trains et/ou d'avion pour des personnes voyageant seules ou en groupe, ou d'autres services liés au transport de personnes (réservation d'hôtels, établissement de visas...).

## **Article 2- Composition du marché**

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Technique Particulières
- La liste des missions réalisées en 2012, pour information
- Annexe 1 financière à l'acte d'engagement
- Acte d'engagement

## **Article 3- Nature de la consultation**

Le présent marché est un appel d'offres ouvert (A.O.O) en l'application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

## **Article 4- Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans.

## **Article 5- Conditions de présentation des plis**

### **5.1 – Modalités de transmission des propositions**

Les offres devront exclusivement parvenir à la personne publique par courrier  
Afin d'éviter tout rejet, le candidat doit veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'envoi des offres détaillées ci-dessous.

Les candidats doivent transmettre leur proposition sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette

Service Financier

AOO- Fourniture de titres de transport

144 Avenue de Flandre

75 019 Paris

Sur ce pli cacheté figurent les mentions suivantes :

<p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR – OFFRE POUR MARCHÉ PUBLIC</b> AOO- Fourniture de titres de transport Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette</p>
--

### 5.2– Date limite de réception

**Les plis contenant les propositions sont transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :**

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette  
Service Financier  
144 Avenue de Flandre  
75 019 Paris

Les réceptions sont assurées du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.

<p style="text-align: center;"><b>Les offres devront impérativement parvenir avant le : 18 février 2014 - 12h00</b></p>
---

### 5.3– Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres prévues à l'article 5.2 du présent règlement.

### 5.4- Contenu des enveloppes

Le candidat devra fournir :

- l'acte d'engagement dûment complété en 2 exemplaires (téléchargeable sur le site : <http://www.marchespublicspme.com/dc3.html>.)
- Les éléments et/ou documents suivants : situation juridique – références requises et le DC2 (téléchargeable sur le site : <http://www.marchespublicspme.com/dc2.html>.) ou à défaut établira une attestation sur l'honneur : -qu'il n'a fait aucune interdiction de concourir aux marchés publics ; - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ; qu'il a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics (à l'issue du choix des offres , l'ENSAPLV demandera au candidat retenu de fournir les documents fiscaux et sociaux obligatoires pour l'attribution du marché).

Pour les candidats employant des salariés : attestation que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3 et L620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Pour les candidats employant au moins 20 salariés et soumis à l'article L.323-1 du code du travail (obligation d'emploi de travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et

assimilés) : attestation de la souscription à la déclaration visée à l'article L.323-8-5 du code du travail ou avoir, le cas échéant, versé la contribution visée à l'article L.323-8-2

- Le CCAP et le CCTP dûment signés par la personne autorisée
- L'annexe 1 financière complétée et signée
- Le catalogue du titulaire ou présentation de la société
- Des références de prestations analogues
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Tout élément que le candidat jugera utile à l'analyse de son offre

## 5.5– Pour le titulaire

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure devra fournir en plus des documents du marché dans un délai de 30 jours après notification par L'ENSAPLV les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du code du travail :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois ou une copie de l'imprimé DC7 téléchargeable sur le site : <http://www.marchespublicspme.com/dc7.html>.
- Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires et le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises lorsque le cocontractant n'est pas tenu de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant, à la date de signature du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2.

## **Article 6. Déroulement de la consultation-sélection**

### **6.1- Sélection du titulaire**

Le pouvoir adjudicateur vérifie la conformité des dossiers à l'article 5 du présent règlement. S'il constate que des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des dispositions du code des marchés publics ou qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur désigne les titulaires du présent marché en fonction des critères de sélections suivants.

### **6.2- Critères de sélection des titulaires**

Les offres économiquement les plus avantageuses seront déterminées en fonction des critères de jugement suivant (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées) :

<b>Critère 1</b> : frais d'agence	pondération : 60%
<b>Critère 2</b> : personne dédiée à l'établissement	pondération : 30%
<b>Critère 3</b> : délais de livraisons des billets	pondération : 10%

## **Article 7. Groupement, Sous-traitance**

Vous pouvez vous présenter seul, ou en groupement ou en présentant un sous-traitant. L'ens d'architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit :

- Un groupement conjoint
- Un groupement conjoint avec un mandataire solidaire
- Un groupement solidaire
- Les candidats qui se présentent dans le cadre d'un groupement ne sont pas autorisés à se présenter dans un autre groupement ni à titre individuel.

(Rayer les cases inutiles)

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 90 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

### **Article 8. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Morgane STEIMETZ ([msteimet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:msteimet@paris-lavillette.archi.fr))

01 44 65 23 07

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Brigitte SEKNAGI ([bseknagi@paris-lavillette.archi.fr](mailto:bseknagi@paris-lavillette.archi.fr))

01 44 65 23 03